Burundi : Six étudiants déchus de leurs diplômes de Licence

@rib News, 13/04/2011 – Source XinhuaLe ministre burundais de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Julien Nimubona, vient de sanctionner six lauréats de la Faculté de droit à l'Université de Ngozi au Nord du pays, accusés de fraude par la non-reconnaissance de leurs diplà mes, comme l'a indiqué le ministre dans une conférence de presse qu'il a animée mercredi dans son cabinet ."Tenant compte du rapport de l'Université de Ngozi et nous référant à l'ordonnance portant équivalence des diplà mes, le ministà re décide que les étudiants dont les noms suivent à savoir Cyriaque Nduwayo, Bernard Ntavyibuha, Georges Bigirimana, Arlette Mugisha, Chantal Dusabe et Apolline Niyonkuru qui ont tous terminé à la Faculté de droit de l'Université de Ngozi sont déchus de leurs diplà mes de Licence en droit", a tenu à préciser le ministre Nimubona.

Ce rapport montre que lesdits étudiants ont fraudé leurs diplômes par le biais du plagiat et de la photocopie, selon toujours le ministre Julien Nimubona. "Deux de ces étudiants ont télécharqé sur internet tandis qu'un autre a fait une copie conforme à un mémoire qui avait été soutenu dans une autre Université. Il a été établi que ces mémoires plagiats et qu'il ne fallait pas autoriser l'octroie à ces étudiants le grade de Licenciés", a ajouté le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Au total, ce sont trois mémoires et chacun devrait être écrit et soutenu publiquement et conjointement par deux étudiants.Les enseignants qui ont dirigé ces travaux se sont vus infliger eux aussi des sanctions par le ministÃ"re de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique pour incompétence ou pour complicité. Ces mesures que vient de prendre le ministre burundais de l'Enseignement supérieu de la Recherche scientifique fait partie des réformes que le nouveau ministre a entamées depuis son entrée au gouvernement le 29 août 2010.Parmi ces réformes, on peut citer celle contraignant tous les candidats à l'enseignement supérieur de d'abord réussir l'examen d'Etat, alors que, avant cette réforme, les candidats ayant des parents riches se passaient volontiers de cet examen parce que les établissements d'enseignement supérieurs privés pouvaient facilement les accueillir. Le ministre Julien Nimubona appelle de tels établissements "des boutiques pour gagner de l'argent".Dans cette série de réformes, le ministre Nimubona est allé plus loin en annonçant qu'il vient d'adresser une correspondance aux différentes ambassades accréditées à Bujumbura que désormais aucun étudiant burundais n'aura plus le droit d'a faire ses études supérieures à l'étranger s'il n' a pas réussi l'examen d'Etat, une mesure qui doit entrer en vigueur mên au niveau des établissements d'enseignement supérieur burundais avec la rentrée académique prochaine.

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 27 April, 2024, 05:39